

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL

ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire
LUNDI le 18 décembre 2023 À 9 H 00
AU 15, RUE FORGET À BAIE-SAINT-PAUL
(SALLE DU CONSEIL)

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, greffier, de la susdite municipalité, qu'une séance extraordinaire se tiendra le **LUNDI le 18 décembre 2023** à compter de 9h00 à l'endroit désigné, soit au 15, rue Forget à Baie-Saint-Paul (salle du Conseil).

Les sujets traités seront alors les suivants, à savoir :

A- OUVERTURE DE LA SÉANCE

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C- LECTURE OU DÉPÔT DES MINUTES

D- RÈGLEMENT

- 1-** Adoption du règlement R868-2023 ayant pour objet de modifier le Règlement R763-2020 établissant un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier du Ministère de la Culture et des Communications

E- RÉOLUTIONS

ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

1. Renouvellement de la convention collective- entérinement de l'entente de principe
2. Adoption d'une partie des comptes du mois de décembre

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

LOISIRS, PARCS ET CULTURE

F- AFFAIRES NOUVELLES – DÉLÉGATIONS

G- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

H- QUESTIONS DU PUBLIC

I- LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

DONNÉ EN LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, CE 15^{ème} JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'ANNÉE 2023.

Emilien Bouchard
Greffier